

Rapport d'étape annuel de 2016 sur l'accessibilité

Politiques en matière d'accessibilité

- Nous avons mis à jour la politique en matière d'accommodement sur le site Web du BDIEP.
- La politique en matière d'accommodement et l'énoncé d'engagement sur la discrimination fondée sur la capacité physique sont affichés sur le site Web.

Plans d'accessibilité

- Nous avons élaboré un Plan pluriannuel d'accessibilité dans lequel le Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police (BDIEP) affirme qu'il s'engage à offrir un milieu inclusif et accessible au sein duquel tous les membres du public ont un accès égal à ses services et sont traités avec dignité et respect.
- Le Plan pluriannuel d'accessibilité est affiché sur le site Web du BDIEP et présente la déclaration d'engagement, les objectifs, l'approche stratégique et les résultats escomptés.
- Le Plan pluriannuel d'accessibilité a été élaboré en consultation avec des personnes handicapées.
- Le Plan pluriannuel d'accessibilité sera revu et actualisé au moins une fois tous les cinq ans.

Approvisionnement

- Le BDIEP s'engage à prendre en compte les critères et les options d'accessibilité lors de l'obtention de biens, de services ou d'installations, sauf si cela n'est pas matériellement possible.
- Le BDIEP respecte les lignes directrices de la fonction publique de l'Ontario en ce qui concerne les obligations relatives à l'accessibilité pour l'approvisionnement.

Rapport de conformité

- Le BDIEP a soumis son Rapport de conformité sur l'accessibilité.

Formation

- Tous les membres du personnel ont suivi les formations pertinentes et obligatoires, dont les suivantes :

- « May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities » (Module 1)
- « May I Help You? – Supplementary: Ten Things You Need to Know about Accessible Customer Service » (Module 2)
- Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI) dans la fonction publique de l'Ontario (FPO)
- Travailler ensemble : le *Code des droits de la personne de l'Ontario* et la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- Normes pour l'information et les communications – RNAI
- Normes pour l'emploi – RNAI
- Les formations supplémentaires qui ont été complétées comprennent les suivantes :
 - Formation sur la santé mentale
 - Répondre aux besoins des personnes handicapées, y compris les personnes qui ont une déficience auditive ou visuelle
 - Commission ontarienne des droits de la personne, atelier sur les aspects essentiels des droits de la personne
 - Société canadienne de l'ouïe, Gary Malkowski : « Accommodating the Deaf, deaf, deafened, and hearing impaired community; Anti-Ableism and Anti-Audism »
 - Mission Possible #1: A Word About WORD©- Making Microsoft 2003 WORD© documents accessibles
 - Formation sur le trouble de stress post-traumatique avec Vince Savoia
 - Séance d'information sur le programme de services de santé mentale au Service de police de Hamilton et à l'hôpital St. Joseph.-

Information et communications

- Nous avons créé des formulaires de rétroaction accessibles sur les mesures d'accommodement.
- Nous avons un site Web qui répond aux règles du WCAH 2.0, niveau AA, pour l'accessibilité des contenus Web.
- Des formats accessibles des documents sont disponibles, sur demande.

Emploi

- Le BDIEP s'engage à utiliser un processus de recrutement accessible et à suivre les politiques et les lignes directrices qui s'alignent avec le « Managers' Guide to Removing Barriers from the Recruitment Selection Process in the OPS » (guide des gestionnaires pour l'élimination des obstacles du processus de recrutement et de sélection dans la FPO).
- Des plans d'adaptation individualisés ont été élaborés et des mesures d'adaptation sont mises en place pour les employés qui reviennent au travail après s'être absentes en raison d'un handicap, conformément à la Politique opérationnelle d'adaptation des emplois et de retour au travail.

- Les besoins des employés en matière d'accessibilité sont pris en compte pour toutes les occasions d'emploi.

Milieu bâti

- Le milieu bâti du BDIEP remplit les normes d'accessibilité en matière de milieu bâti.